

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 avril 2026

Délibération n°20260430_08

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**

Présents : 62

Pouvoirs : 7

Votants : 69

- dont « pour » : 69

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Désignation des représentants à l'Office de Tourisme Destination Nord Charente

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – BOULIER Norbert – BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEI Maryse – CAMY Bruno – PINAUD Laurence - BARREAUX Bernadette – LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – PERRON Michèle - RADOUX Loïc – NOEL Yannick – BELAIR Lionel – CHAUSSEPIED Pierre – FLAGEY Jean-Michel – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle – FELIX Héloïse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – BRIE Antoine – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-LUNÉ Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
- 2-MELON Marilyne suppléante de AUDOUIN Mickaël
- 3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 4-GROLLEAU Jean-Philippe suppléant de KAUD Pascal
- 5-FAURE Sigrid suppléante de BAUSSANT Jean-Robert

Pouvoirs :

- 1- MICHONNEAU Patrick pouvoir à JEROME Géraldine
- 2- REMAUD Richard pouvoir à COMBAUD Alain
- 3- CHAUDRET Basile pouvoir à BOUCHET Éric
- 4- ROULLAND Jean pourvoir à SOURY Christine
- 5- SEMON Laura pouvoir à FOURÉ Brigitte
- 6-PINGANAUD Paul pouvoir à COMBAUD Renaud
- 7-SYLVESTRE Gilles pouvoir à CROIZARD Christian

Secrétaire de séance : Émilie ROUX

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME DESTINATION NORD CHARENTE

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Destination Nord Charente,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que les statuts de l'Office de Tourisme prévoient :

« Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du comité de direction de l'office de Tourisme Destination Nord Charente est de 6 titulaires et 4 suppléants. Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants ».

Monsieur le Président rappelle que le comité de direction de l'Office de Tourisme Destination Nord Charente est composé de 12 titulaires (dont 6 pour Cœur de Charente + 6 pour Val de Charente) et de 8 suppléants (dont 4 pour Cœur de Charente + 4 pour Val de Charente). Il précise en outre que le ou la Président(e) du PETR du Pays du Ruffécois et le ou la Vice-Président(e) en charge du Tourisme au sein du PETR du Pays du Ruffécois sont membres de droit.

De plus, il est précisé que pour siéger à l'Office de Tourisme, il convient préalablement d'être délégué(e) au PETR du Pays du Ruffécois.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner des conseillers pour représenter la Communauté de communes Cœur de Charente au sein du comité de direction de l'Office Destination Nord Charente.

Sont désignés pour siéger au comité de direction de l'Office de tourisme Destination Nord Charente :

Titulaires (6) :

Éric BOUCHET (Tusson)
Nadine ROCHE (Saint-Front)
Karine JEUNE (Ranville-Breuillaud)
Jean-Michel LOUINEAU (Saint-Amant-de-Boixe)
Jean-Michel FLAGEY (Lupsault)
Yannick NOEL (Lichères)

Suppléants (4) :

Philippe LUNE (Aunac-sur-Charente)
Renaud COMBAUD (Aigre)
Véronique LAMAZIERE (Luxé)
Christian CROIZARD (Mansle-les-Fontaines)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les désignations précitées ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Renaud COMBAUD